

# Compte rendu du CSE du 4 décembre 2025

## Déclaration de la FNEC FP-FO au CSE du 4 décembre 2025

Chaque jour qui passe, le gouvernement s'enfonce dans la surenchère guerrière, cherchant à entraîner le pays dans cette voie. Ainsi, le Chef d'État-major des armées s'est adressé au congrès des maires de France pour leur demander « *de préparer la population aux futurs conflits, pour que le pays soit prêt, d'ici 3–4 ans et qu'il ait la force d'âme d'accepter le risque de perdre ses enfants, de souffrir économiquement* ». Il précise que les maires sont le meilleur relai pour s'adresser aux habitants et qu'il leur revenait de libérer des espaces tels que des écoles, des logements, des crèches ! Ces propos ont depuis été validés par le gouvernement.

L'École devrait quant à elle devenir un lieu d'embigadement et de militarisation de la jeunesse. D'ores et déjà, les « classes défense et sécurité globales », créées en 2005, se multiplient sur tout le territoire, allant jusqu'à s'implanter dans l'enseignement primaire. Le ministère des Armées en comptait 958 en France métropolitaine au premier trimestre 2025, auxquelles s'ajoutent 100 classes défense en Outre-mer et 6 à l'étranger (réseau AEFE). Dans le même temps, les personnels sont de plus en plus appelés à participer à des formations organisées par les trinômes académiques (associant les autorités de l'Éducation nationale et les autorités militaires territoriales) et portant sur l'« Éducation à la défense ». Ces dispositions s'articulent enfin avec le projet présidentiel d'un « service militaire volontaire rénové » visant à recruter 50 000 jeunes de 18 ans dès 2026. La FNEC FP-FO refuse cette propagande guerrière et exige l'abandon de tous ces dispositifs de militarisation de l'École et d'embigadement de la jeunesse.

Les personnels n'acceptent pas le chaos imposé par le gouvernement : les milliards pour la guerre et les actionnaires alors que l'Ecole et les services publics sont privés de tout.

Le budget 2026 et les mesures prévues à l'Education nationale comporte des attaques inacceptables : gel des salaires, sanctions contre les malades et suppression de 4 000 postes.... L'arnaque de la "suspension" de la réforme des retraites est destinée à maintenir en place le gouvernement à travers des arrangements politiques. Ce décalage de l'application de la réforme de 2023 s'accompagne de mesures d'austérité telles que tous seront perdants. De plus, cela permet au gouvernement de rouvrir les discussions pour mettre en place une réforme des retraites par points et ouvrir la voie à la capitalisation. Nous n'avons pas oublié que lors du premier quinquennat, le président Macron a été contraint de reculer sur le projet Macron-Delevoye de « retraite par points » suite à la mobilisation et le blocage du pays. La FNEC FP-FO entend donc regrouper les personnels et chercher l'action commune sur la base des revendications sur lesquelles des millions se sont mis en grève et en manifestation en 2023 et en 2019 : abrogation de la réforme Macron-Borne, non à la retraite par points, retrait du budget Macron-Lecornu.

Vous avez, Monsieur le ministre, jugé la situation de l'école "extrêmement inquiétante" à la fois "en termes de niveau, d'inégalités sociales et scolaires et de santé". Nous avons été reçus par vos représentants pour présenter un projet de « lutte contre les inégalité ». Qu'est-il proposé ?

Une mise en « accompagnement renforcée » de 15 % de collèges et potentiellement des écoles qui s'y rattachent. Il s'agirait de mobiliser des référents pédagogiques qui viendraient en soutien des chefs d'établissements pour trouver des leviers pédagogiques...

Avec des moyens supplémentaires ? Non. Avec un budget de guerre et d'austérité qui s'incarne notamment par la suppression de 4 000 postes pour la rentrée 2026 alors que les classes sont surchargées, qu'au moins 24000 élèves notifiés ne sont pas pris en charge dans les structures spécialisées auxquels ils ont droit faute de place, que les personnels manquent partout...

Allez-vous supprimer les réformes rejetées par les personnels : « choc des savoirs », bac Blanquer, réforme du lycée, parcoursup, réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'Ecole inclusive, mesures issues des assises de la santé scolaire... ? Non. La FNEC FP-FO vous demande d'abandonner ces réformes.

Allez-vous restaurer une norme nationale à 4 jours sur 36 semaines dans le premier degré comme le revendique la FNEC FP-FO, restaurer un cadre national de l'Ecole pour stopper les expérimentations qui se développent, revenir à un véritable baccalauréat national, 1<sup>er</sup> grade universitaire pour poursuivre les études de son choix ? Les conclusions de la « convention citoyenne sur le temps de l'enfant », commande gouvernementale aux conclusions pré-établies, propose d'accélérer encore la logique de territorialisation de l'Ecole et le pouvoir des potentats locaux ainsi que d'étaler sur 5 jours pleins le temps de présence des élèves. La FNEC FP-FO s'y oppose.

Pour la FNEC FP-FO, proposer à des personnels déjà à bout par des conditions de travail dégradées et des réformes délétères d'être mis sous tutelle et « coachés », sans aucun moyen supplémentaire ni aide réelle à la prise en charge des élèves en difficulté constitue une provocation !

La FNEC FP-FO vous demande d'abandonner cette logique de mise au pas, de laisser les personnels travailler et de répondre à leurs revendications : créations des postes nécessaires, défense de l'enseignement spécialisé, abrogation des contre-réformes, augmentation des salaires...

Sur la question des salaires, la FNEC FP-FO vous alerte à nouveau sur la situation des personnels contractuels de Mayotte qui ne sont toujours pas payés en temps et en heure, notamment à cause d'un transfert de la gestion des personnels à la Réunion.

Parmi de nouveaux éléments de paupérisation des personnels, vous avez été interrogé à l'assemblée nationale au sujet de la protection sociale complémentaire, sur des questions de liberté d'adhésion et de coût du régime de la PSC, notamment pour les précaires et les familles. Vous avez répondu que la PSC se mettait en place sur la base d'un accord majoritaire signé par six syndicats sur sept. La FNEC FP-FO est l'organisation qui n'a pas signé cet accord.

Vous avez décidé d'ignorer la colère des personnels qui comprennent aujourd'hui que ce régime est obligatoire et va entraîner pour eux une perte mensuelle de leur pouvoir d'achat. Malgré la participation employeur, les plus précaires gagnant 1500 ou 1800 euros brut, voire même des familles avec un traitement plus conséquent, n'ont eu qu'à faire une simulation sur le site de l'opérateur pour réaliser qu'à la fin du mois, ils auront encore moins d'argent qu'avant pour vivre. Et cela sans compter le surcoût des options de la complémentaire prévoyance encore en phase d'élaboration...

Les milliers de retraités exclus de l'accord seront également les dindons de la farce. Tout comme le découplage santé-prévoyance, cette exclusion est une remise en cause inacceptable du Statut général de la Fonction publique.

Les agents ne sont pas dupes de ce prétendu cadeau qui correspond au « paquet salarial ». Celui-ci comprend les 10% de prélèvements supplémentaires sur les arrêts maladie et le gel du point d'indice du budget Lecornu. De la même manière, les universités devront compenser le coût de la part employeur aux dépens de leur budget, des enseignements et de leur fonctionnement.

Une nouvelle fois nous assistons aux entourloupes des gouvernements Macron qui s'attaquent à la Sécurité sociale et favorisent la privatisation et le marché, qui s'en prennent aux travailleurs et aux agents sous prétexte d'avancée sociale. Il n'y a qu'une réponse à cela : dénoncer l'accord, exiger une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle. C'est ce que propose la FNEC FP-FO.

#### **Réponse du ministre :**

##### **Classes « défense » :**

Le ministre indique : « *Les classes défense ne créent pas une militarisation des esprits. Elles font appel à une destinée commune qui unit tous les français. Cela ne me dérange pas qu'il y ait une relation privilégiée avec des militaires ou des gendarmes qui vivent à côté de l'école ou de l'établissement et qui ont vocation à nous défendre. Le service national permet à des jeunes de se familiariser avec l'armée et de devenir réservistes. C'est une bonne chose.* »

La FNEC FP-FO a exprimé en retour son désaccord avec ces propos choquants !

Les personnels et les élèves ne veulent pas de la « destinée commune » que nous réserve un gouvernement qui alimente le budget des armées au détriment de celui de l'Ecole !

Il n'y a pas de « destinée commune » avec un président de la République qui nous appelle à « accepter le risque de perdre nos enfants, de souffrir économiquement. »

Nous refusons la propagande guerrière, nous refusons de nous préparer pour envoyer nos élèves, nos étudiants se faire massacrer !

L'armée et la gendarmerie n'ont rien à faire à l'Ecole ! Abandon des classes défense !

La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres fédérations pour prendre position en ce sens.

##### **Protection des personnels :**

Interpellé sur l'octroi de la protection fonctionnelle, le ministre a indiqué que 79% des demandes avaient reçu un avis favorable, alors que cela devrait selon lui relever du quasi-automatisme.

La FNEC FP-FO a porté une situation dans l'académie de Poitiers où un collègue frappé par un élève s'est vu refuser la protection fonctionnelle au motif que cet élève était un élève à besoin particulier dont la situation était suivie et qui était inclus dans la classe.

Le ministre a reconnu que cette réponse n'était pas acceptable et s'est engagé à intervenir auprès du recteur.

##### **Postes :**

Le ministre est revenu, une nouvelle fois, sur la baisse démographique à venir. Il est prévu selon lui 25% d'élèves en moins d'ici 2030. Il ne défend pas une baisse arithmétique et proportionnelle du nombre de personnels, mais il est inévitable selon lui de réduire le nombre de personnels, en particulier réduire les recrutements pour ne pas avoir à faire face à un arrêt complet du recrutement dans les années à venir. Il ne compte pas revenir sur des dispositifs qui ont fait selon lui leurs preuves comme les classes dédoublées en REP et REP+.

[*Note du syndicat : la FNEC FP-FO refuse cette justification de l'austérité alors que les classes sont surchargées et que l'Ecole manque de tout. Satisfaction de toutes les revendications !*]

## **Baccalauréat et voie professionnelle :**

Le ministre ne compte pas revenir sur le bac Blanquer. Il faut de la stabilité...

Il reconnaît que la réforme de la voie professionnelle avec la terminale dite en Y pose problème puisque les établissements sont vidés de leurs élèves pendant une période importante. Un comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle, qui n'existe pas jusqu'à présent, sera installé avec une première réunion le 8 janvier. Il n'est pas exclu de faire évoluer les choses.

## **Lutte contre les inégalités :**

Le ministre est revenu sur sa priorité de lutte contre les inégalités [cf. *Tract FNEC FP-FO « La lutte contre les inégalités selon le ministre : maintien de l'austérité et mise au pas des personnels ! »* du 27/11/25].

Il a confirmé les propositions et précisé que rien ne serait piloté du ministère, tout serait laissé à la discrétion de la hiérarchie locale. Il s'est également félicité des dispositifs pour lutter contre les inégalités filles/garçons en sciences et maths...

## **Santé scolaire :**

Également une priorité selon le ministre puisque 300 postes de personnels infirmiers, assistants sociaux, psyEN seraient créés. Le ministre est revenu sur la santé mentale des élèves, le lien avec les écrans. Une instruction ministérielle sera publiée pour donner la possibilité aux établissements qui le souhaitent d'interdire les portables. Ça ne passera pas par une loi ou un décret mais des motions types pour les règlements intérieurs des établissements seront proposées.

[*Note du syndicat : charge aux personnels de direction, aux équipes, aux enseignants de gérer seuls les problèmes donc (conflits avec les parents, vols...)*]

Concernant la santé mentale des élèves, le ministre cherche, en lien avec les autres ministères, à mettre en place des « coupe-files » pour permettre la prise en charge rapide (24h-48h) par la médecine de ville si un signalement de vulnérabilité psychique est effectué.

## **Parcoursup :**

En réponse à la demande quasi-unanime des organisations syndicales de lycéens, d'étudiants de parents d'en finir avec parcoursup, le ministre a indiqué : « *il faut dépassionner le débat. Parcoursup n'est qu'un outil et c'est un outil éprouvé. Si ce n'était pas lui, ce serait un autre logiciel. Ce n'est pas parcoursup qui bloque les lycéens dans leurs demandes. Ce sont les universités, les filières qui étudient chaque demande de manière aveugle et prennent les élèves les plus en adéquation...* »

[*Note du syndicat : le ministre feint-il de ne pas savoir que les places dans le supérieur sont bloquées faute d'un budget suffisant pour l'enseignement supérieur et que c'est la fonction de parcoursup d'organiser le tri des élèves ? La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'un baccalauréat 1<sup>er</sup> grade universitaire qui doit permettre l'accès aux études de son choix.*]

## **Inclusion :**

Le ministre reconnaît la situation complexe et préoccupante liée à l'inclusion scolaire systématique. Il se gargarise néanmoins des « succès » selon lui : + 45% d'élèves accueillis, + 70 % d'AESH, +100 % du budget... La compensation ne peut pas être selon lui le seul point d'entrée. On atteint la limite du système. Il faut selon lui revoir le fonctionnement des structures du médico-social, avoir une meilleure fluidité, revoir certains parcours... Avoir des CAP avec 100% d'élèves en situation de handicap par exemple pose question.

[*Note du syndicat : La FNEC FP-FO continue de porter ses revendications : défense de l'enseignement spécialisé et adapté ; maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ; retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ; recrutement d'enseignants*]

*spécialisés et d'AESH ; un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ; retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.]*

#### **Convention citoyenne sur le temps de l'enfant :**

Le ministre considère qu'il y a eu un débat sérieux et précieux. L'articulation des temps de l'enfant est un enjeu. Ces différents temps rendent prépondérants la nécessité de renforcer le Projet Educatif de Territoire (PedT). Concernant l'organisation de la semaine avec 5 jours par semaine, je serai plus prudent. Il y a des réalités territoriales qui rendent parfois cette proposition impossible.

*[Note du syndicat : La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications : norme nationale de 4 jours travaillés sur 36 semaines dans le premier degré. Non à la territorialisation de l'Ecole. Non aux PedT.]*

#### **Réforme de la formation initiale :**

Il y a selon le ministre encore quelques ajustements à effectuer : la question de la continuité du parcours pour les non lauréats, les référentiels de maquette pour les masters qui devront être finalisés fin janvier, les licences Professeurs des écoles...

La FNEC FP-FO a demandé si les « fast track » du concours de PE qui permettent aux titulaires d'une licence PE qui auraient validés leurs modules de maths et français d'être directement admissibles étaient maintenus. La FNEC FP-FO s'oppose à cette remise en cause de l'égalité devant le concours.

Le ministre a répondu que des annonces seraient faites le 15 décembre avec la possibilité de modifier ce fonctionnement.

*[Note du syndicat : cette réforme menée en force et dans la précipitation ne répond pas à nos revendications : abandon de la « masterisation », concours au niveau licence (hors agrégation) avec une formation rémunérée à plein temps sous statut ; Retour à des épreuves disciplinaires pour les concours, avec des licences disciplinaires.]*

#### **PSC :**

Le ministre se félicite de cette réforme favorable aux personnels, sinon 6 organisations syndicales sur 7 (toutes sauf la FNEC FP-FO) ne l'aurait pas voté... Mais elle est tellement favorable qu'il reconnaît qu'au moins pour les parents isolés avec enfants et pour les plus précaires (AESH, AED, personnels de catégorie C...), il y a peut-être un problème et que cela va être étudié...

#### **F3SCT :**

Le ministre a été informé du mécontentement des organisations syndicales concernant la formation spécialisée. Il reconnaît que les bilans, c'est bien, mais qu'au-delà des bilans, il faut également identifier les mesures de prévention.

#### **Textes à l'ordre du jour :**

1. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 mars 2013 modifié relatif aux objectifs de formation des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles Lettres et sciences sociales

Texte qui concerne les programmes. La FNEC FP-FO ne prend pas part au vote.

#### **Résultat du vote :**

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 17 NPPV : 7 (dont FO)

2. Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), mathématiques, physique et informatique (MPI), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT),

technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) et technologie et biologie (TB) pour l'année scolaire 2026-2027

Texte qui concerne les programmes. La FNEC FP-FO ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 7 (dont FO)

3. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Maintenance des véhicules – options : véhicules légers, véhicules de transport routier et motocycles »

La quasi-totalité des élèves viennent de BAC PRO MV, cela leur permet une poursuite d'étude qualifiante, la rénovation suit les rénovations des BAC PRO MV. La FNEC FP-FO vote pour.

Résultat du vote :

Pour : 46 (dont FO) Contre : 0 Abstention : 11 NPPV : 1

4. Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'Etat à des écoles techniques privées pour des formations sous statut scolaire préparant au brevet de technicien supérieur à compter de la rentrée scolaire 2026.

On a déjà exprimé en CSE et à plusieurs reprises tout le mal que l'on pense de ces écoles techniques privées en concurrence avec les formations de la voie professionnelle. Les régions, les rectorats, les préfets qui déterminent les cartes des formations, suppriment des sections ou réduisent des capacités d'accueil en BAC PRO ou en BTS et le MEN favorise ces écoles d'entreprises qui coûte très chère aux étudiants, sans contrôle, c'est lamentable. Il faut des moyens pour les écoles publiques et les lycées professionnels ! La FNEC FP-FO vote contre.

Résultat du vote :

Pour : 0 Contre : 57 (dont FO) Abstention : 1 NPPV : 0

5. Mise à jour de la stratégie numérique pour l'éducation

Lors du CSE du 22 mai 2025, la FNEC FP-FO a voté contre le « Projet du cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en éducation ».

La stratégie numérique pour l'éducation soulève de nombreuses inquiétudes. Les attentes de l'institution qui restent parfois assez floues risquent de mettre en difficulté les professeurs, en particulier contre la liberté pédagogique individuelle des personnels. Certaines académies organisent même des « remplacements numériques » qui ne peuvent en aucun cas se substituer à la présence d'un professeur.

La question de l'absence ou de la vétusté du matériel, en particulier pour les voies technologiques et professionnelles, n'est jamais évoquée alors que l'austérité en la matière est plus que jamais de mise. Il n'y a pas de garantie suffisante sur la confidentialité des données, sur l'utilisation des données à des fins commerciales.

Enfin, les conséquences que pourrait avoir la stratégie numérique pour l'Education en termes de ressources humaines et de destruction de postes n'est jamais posée. A l'heure où le gouvernement cherche à faire 40 à 50 milliards d'économie dans le budget de l'Etat, il est difficile de ne pas penser que l'intelligence artificielle pourrait lui offrir demain le prétexte d'un vaste plan social.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO vote contre.

Résultat du vote :

Pour : 0 Contre : 31 (dont FO) Abstention : 33 NPPV : 0

6. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

Le projet d'arrêté modifie le nombre de textes que le candidat au CAP présente à l'épreuve orale ponctuelle d'histoire-géographie EMC afin de tenir compte des nouveaux programmes qui comprennent désormais deux grands thèmes : « Droits, libertés et responsabilité » et « Cohésion et diversité dans une société démocratique » alors qu'auparavant il y en avait quatre. Le nombre de documents total histoire-géographie-EMC passe de 8 à 6, soit deux documents pour l'EMC sur le modèle de ce qui se fait pour l'histoire- géographie. La FNEC FP-FO vote pour.

Résultat du vote :

Pour : 54 (dont FO) Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

7. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 septembre 2006 relatif aux sections internationales de collège

La FNEC FP-FO ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 45 NPPV : 7

8. Projet de décret relatif aux missions de France Education international

Il s'agit d'adapter les missions de cet organisme aux lois telles que la loi séparatisme. Il lui est maintenant demandé d' « *organiser des tests et examens visant à évaluer le niveau de connaissances requis pour l'intégration républicaine dans la société française.* »

La FNEC FP-FO vote contre.

Résultat du vote :

Pour : 0 Contre : 32 (dont FO) Abstention : 22 NPPV : 0